

21 JUL. 2022

A612

AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Sélection d'un consultant individuel chargé de soutenir le processus de traitement des violences basées sur le genre (VBG) dans les opérations financées par la Banque mondiale dans le cadre du Projet de Gestion Intégrée des paysages (PGIP)

Dans les régions les moins développées en Tunisie

Prêt BIRD N° 8722-TN

Le Gouvernement Tunisien a obtenu un prêt de la Banque Mondiale en vue de financer le **Projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP)** dans les régions les moins développées en Tunisie et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer des paiements autorisés au titre de la « **sélection d'un consultant individuel chargé de soutenir le processus de traitement des violences basées sur le genre (VBG) dans les opérations financées par la Banque mondiale** » géré par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) en tant que responsable de l'exécution des composantes de ce projet.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

La lutte efficace contre la Violence Basée sur le Genre (VBG) contribue à la réalisation du double objectif de la Banque mondiale de réduction de la pauvreté et de prospérité partagée en augmentant la capacité des femmes et des filles à se positionner dans la société en général et à bénéficier de moyens de subsistance. Afin de comprendre et de traiter plus efficacement les principaux facteurs qui contribuent à l'incidence de la VBG, le rapport publié par le Groupe de travail mondial sur la VBG souligne la nécessité d'améliorer l'évaluation des risques sociaux, et plus particulièrement l'évaluation et l'identification des principaux risques de VBG, et notamment l'Exploitation, les Abus et le Harcèlement Sexuels (EAHS). Le rapport souligne la mesure dans laquelle les projets existants soutenus par la Banque mondiale peuvent exacerber les risques contextuels plus larges de EAHS dans une société, une communauté ou une relation qui contribuent déjà à la prévalence de la VBG. Il est donc essentiel d'identifier et de comprendre les risques contextuels liés à la VBG et à l'EAHS, qu'ils soient liés au projet ou existants, afin de s'assurer que les projets de la Banque mondiale ne créent pas, ne contribuent pas ou n'exacerbent pas les dynamiques ou les vulnérabilités existantes qui perpétuent la violence. Il est également essentiel d'informer le développement de mesures appropriées de prévention et d'atténuation à intégrer dans la conception du projet et à surveiller tout au long de sa mise en œuvre.

Dans un effort pour réduire les risques potentiels associés aux activités financées par la Banque mondiale et pour identifier les interventions clés qui peuvent soutenir l'atténuation, la prévention et la réponse efficaces au EAHS, le Projet de Gestion Intégrée des Paysages dans les régions les moins développées en Tunisie (PGIP) recherche un consultant pour assurer une mission qui comprendra une évaluation des principaux facteurs de risque qui peuvent contribuer à la VBG/ EAHS, l'identification et le soutien à la mise en œuvre de mesures clés à intégrer dans la conception du projet pour atténuer le risque de VBG / EAHS ou, en cas d'incident, pour permettre des réponses éthiques, confidentielles et centrées sur le survivant. En particulier, les recommandations doivent s'appuyer sur les preuves existantes concernant ce qui fonctionne pour atténuer, prévenir et répondre à la VBG dans le contexte national ou régional, ainsi que sur les bonnes pratiques internationales existantes de la Banque mondiale,



y compris la récente Note de bonnes pratiques pour la prise en compte de la VBG dans le financement des projets d'investissement impliquant de grands travaux de génie civil.

Aussi, en cohérence avec l'engagement de la Tunisie en faveur de l'égalité entre hommes et femmes qui trouve son fondement dans l'adhésion du pays à la majorité des conventions internationales en rapport avec les questions de l'égalité ainsi qu'aux différentes conférences internationales ayant ponctué la dernière décennie du XXème siècle, le projet accorde une attention particulière à l'aspect genre, et souhaite l'intégrer au niveau des évaluations qui seront menées, et étudier entre autres le volet de la Violence Basée sur le Genre (VBG) qui peut être produite au sein des bénéficiaires et parties prenantes du projet, sachant que ledit volet est pris en considération également dans le cadre de l'évaluation sociale qui sera menée au cours de l'année 2022, et les instruments de sauvegardes associés aux marchés lancés à partir de 2021.

L'UGO sollicite des propositions par Avis de Manifestation d'Intérêt en vue de la sélection d'un (e) consultant (e) chargé(e) de soutenir le processus d'identification et de mise en œuvre des mesures clés à intégrer dans la conception du projet pour atténuer le risque de VBG / EAHS dans les opérations financées par la banque mondiale, selon les Termes de Référence ci-après.

Ces termes de référence décrivent la portée du travail, le rôle et les responsabilités attendus du consultant principal, ainsi que les résultats et les produits attendus.

QUALIFICATIONS DU CONSULTANT Le consultant doit avoir un diplôme universitaire d'au moins bac + 5 en sciences sociales, sciences humaines ou dans un domaine connexe, et disposer de :

- Une expérience opérationnelle au niveau national/régional dans la mise en œuvre de programmes liés à la violence contre les femmes et les enfants ou à l'exploitation et aux abus sexuels.
- Une expérience dans la fourniture de conseils stratégiques et opérationnels de haut niveau et d'un soutien technique aux donateurs, aux organisations multilatérales et communautaires et aux décideurs politiques sur les preuves existantes de ce qui fonctionne pour prévenir et atténuer la violence.
- Une expérience dans l'organisation de formations sur la sensibilisation au genre et/ou à la violence liée au sexe à l'intention d'un large éventail de publics, y compris dans des environnements difficiles.
- Une expérience avérée de la conception et de la gestion de systèmes d'établissement de rapports ou d'intervention en matière de VBG, de protection de l'enfance, d'éducation ou de domaines connexes, y compris une expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur la VBG ;
- Une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui régissent le travail avec les victimes de VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et de lutte contre la VBG ;
- Une bonne connaissance des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- Une Bonne connaissance de la législation nationale dans le domaine de la violence liée au genre ;
- Une excellente compétence en matière de communication écrite et orale en arabe, Français et anglais, notamment en matière de rédaction, de présentation/animation.
- Un engagement à adopter une approche centrée sur le survivant.



TERMES DE REFERENCES

Les termes de références peuvent être retirés auprès de la DGF (MARHP) sise 30 rue Alain Savary Tunis ou les télécharger du site web du MARHP à l'adresse suivante : www.agriculture.tn ou demandés par mail à l'adresse suivante : sauvegardes.pgip@gmail.com

DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS

Pour bien élaborer leurs dossiers de candidatures, les Consultants peuvent obtenir des clarifications ou informations supplémentaires sur les documents du dossier de Termes de référence en demandant des informations complémentaires à l'adresse suivante et aux heures d'ouverture de bureaux.

L'adresse : Direction Générale des Forêts, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, 30 Rue Alain Savary Tunis.

A cet effet, tout retrait via téléchargement sur le site web doit faire l'objet d'une confirmation par mail sur l'adresse suivante : sauvegardes.pgip@gmail.com

METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

La sélection et l'emploi du consultant suivra les procédures décrites dans les directives de la Banque Mondiale relatives à la sélection et emploi des Consultants Individuels.

La commission d'évaluation établira une liste des consultants ayant répondu à l'Avis de Manifestation d'Intérêt en fonction de leurs qualifications au regard de la nature de la mission. Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR(S) ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejetée à l'issue de cette première étape.

Le candidat mieux noté sera invité pour une négociation financière.

Dans le cas où plus qu'un candidat atteignent le même meilleur score, celui ayant plus d'expériences similaires exprimées par le nombre de livrables ou projets sera retenu. En cas d'égalité, des candidats pour la sélection peuvent être invités à un entretien pour approfondir l'évaluation technique.

Une bonification de 10 points sera accordée aux candidatures féminines.

En cas d'égalité des scores entre homme et femme, la candidature féminine est privilégiée.

DEPOT DES CANDIDATURES :

Les candidats intéressés par le présent appel à manifestation d'intérêt doivent fournir dans leurs dossiers tous les documents indiquant qu'ils sont qualifiés pour conduire la mission demandée (contrats, attestations de services faits, références techniques, description de prestations similaires, brochures de présentation, etc.), et particulièrement les pièces suivantes:

- 1) Une lettre de manifestation d'intérêt au nom de Monsieur le directeur de l'Unité de Gestion par Objectif du PGIP ;
- 2) Des copies des diplômes ;
- 3) Un CV détaillé et signé avec des copies des pièces justificatives de l'expérience et des références ;
- 4) Une copie de l'identité fiscale du consultant.

Le dossier de manifestation d'intérêt doit être envoyé par voie postale recommandée ou par rapide poste ou déposé directement au Bureau d'Ordre de :

La Direction Générale des Forêts,
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
30, Rue Alain Savary, 1002 Tunis



"A ne pas ouvrir"

«APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN
CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE SOUTENIR LE PROCESSUS DE
TRAITEMENT DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) DANS LES
OPERATIONS FINANCEES PAR LA BANQUE MONDIALE DANS LE CADRE DU
PROJET DE GESTION INTEGREE DES PAYSAGES (PGIP)»

Les Manifestations d'Intérêt doivent parvenir à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le
24/08/2022 à 12H00

Le cachet du bureau d'ordre de la Direction Générale des Forêts fait foi.

Cependant, les consultants ne peuvent soumettre qu'une seule candidature pour le marché
faisant l'objet de cette sollicitation de manifestations d'intérêt.



Directeur Général des Forêts

Mohamed BOUFAROUA

Termes de référence pour un consultant chargé de soutenir le processus de traitement des violences basées sur le genre (VBG) dans les opérations financées par la Banque mondiale

Projet de Gestion Intégrée des Paysages dans les Régions les moins développées en Tunisie (PGIP)

Prêt BIRD N°8722

I - Contexte et objectifs

La lutte efficace contre la Violence Basée sur le Genre (VBG) contribue à la réalisation du double objectif de la Banque mondiale de réduction de la pauvreté et de prospérité partagée en augmentant la capacité des femmes et des filles à se positionner dans la société en général et à bénéficier de moyens de subsistance. Afin de comprendre et de traiter plus efficacement les principaux facteurs qui contribuent à l'incidence de la VBG, le rapport publié par le Groupe de travail mondial sur la VBG souligne la nécessité d'améliorer l'évaluation des risques sociaux, et plus particulièrement l'évaluation et l'identification des principaux risques de VBG, et notamment l'Exploitation, les Abus et le Harcèlement Sexuels (EAHS).¹ Le rapport souligne la mesure dans laquelle les projets existants soutenus par la Banque mondiale peuvent exacerber les risques contextuels plus larges de EAHS dans une société, une communauté ou une relation qui contribuent déjà à la prévalence de la VBG. Il est donc essentiel d'identifier et de comprendre les risques contextuels liés à la VBG et à l'EAHS, qu'ils soient liés au projet ou existants, afin de s'assurer que les projets de la Banque mondiale ne créent pas, ne contribuent pas ou n'exacerbent pas les dynamiques ou les vulnérabilités existantes qui perpétuent la violence. Il est également essentiel d'informer le développement de mesures appropriées de prévention et d'atténuation à intégrer dans la conception du projet et à surveiller tout au long de sa mise en œuvre.

Dans un effort pour réduire les risques potentiels associés aux activités financées par la Banque mondiale et pour identifier les interventions clés qui peuvent soutenir l'atténuation, la prévention et la réponse efficaces au EAHS, le Projet de Gestion Intégrée des Paysages dans les régions les moins développées en Tunisie (PGIP) recherche un consultant pour assurer une mission qui comprendra une évaluation des principaux facteurs de risque qui peuvent contribuer à la VBG/ EAHS, l'identification et le soutien à la mise en œuvre de mesures clés à intégrer dans la conception du projet pour atténuer le risque de VBG / EAHS ou, en cas d'incident, pour permettre des réponses éthiques, confidentielles et centrées sur le survivant. En particulier, les recommandations doivent s'appuyer sur les preuves existantes concernant ce qui fonctionne pour atténuer, prévenir et répondre à la VBG dans le contexte national ou régional, ainsi que sur les bonnes pratiques internationales existantes de la Banque mondiale, y compris la récente Note de bonnes pratiques pour la

¹ <http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2017/08/08/task-force-recommends-steps-to-tackle-gender-based-violence-in-world-bank-supported-projects>



prise en compte de la VBG dans le financement des projets d'investissement impliquant de grands travaux de génie civil.²

Aussi, en cohérence avec l'engagement de la Tunisie en faveur de l'égalité entre hommes et femmes qui trouve son fondement dans l'adhésion du pays à la majorité des conventions internationales en rapport avec les questions de l'égalité ainsi qu'aux différentes conférences internationales ayant ponctué la dernière décennie du XXème siècle, le projet accorde une attention particulière à l'aspect genre, et souhaite l'intégrer au niveau des évaluations qui seront menées, et étudier entre autres le volet de la Violence Basée sur le Genre (VBG) qui peut être produite au sein des bénéficiaires et parties prenantes du projet, sachant que ledit volet est pris en considération également dans le cadre de l'évaluation sociale qui sera menée au cours de l'année 2022, et les instruments de sauvegardes associés aux marchés lancés à partir de 2021.

L'UGO sollicite des propositions par Avis de Manifestation d'Intérêt en vue de la sélection d'un (e) consultant (e) chargé(e) de soutenir le processus d'identification et de mise en œuvre des mesures clés à intégrer dans la conception du projet pour atténuer le risque de VBG / EAHS dans les opérations financées par la banque mondiale, selon les Termes de Référence ci-après.

Ces termes de référence décrivent la portée du travail, le rôle et les responsabilités attendus du consultant principal, ainsi que les résultats et les produits attendus.

II- Description du projet

Le Projet de Gestion intégrée des Paysages (PGIP) dans les régions les moins développées en Tunisie, est un projet national cofinancé par la BIRD (PRET BIRD N° 8722-TN) et couvrant la période 2018-2024.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer la gestion des paysages et l'accès aux opportunités économiques pour des communautés ciblées dans les régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest de la Tunisie (Bizerte, Béja, Jendouba, Kef, Siliana, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid).

L'Unité de Gestion par Objectif (UGO) du projet PGIP, créée au sein du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, assure la mise en œuvre des activités du projet notamment la planification, la gestion financière et la passation des marchés, les sauvegardes environnementales et sociales et le suivi des réalisations.

Le Projet comprend trois composantes :

Composante 1 : Fondements pour la gestion durable des ressources agricoles: Cette composante renforcera les capacités pour une gestion durable des ressources agricoles, tout

² <http://pubdocs.worldbank.org/en/399881538336159607/Good-Practice-Note-Addressing-Gender-Based-Violencev2.pdf>



en prévoyant la mise en place d'un système de gestion de l'information, avec le renforcement des capacités et l'assistance technique par le biais de services de conseil.

Composante 2 : Favoriser des investissements régionaux durables : Par le biais de cette composante, le Projet appuiera des investissements (sous-projets) qui proviennent des Plans de Développement Intégré et Participatif des Paysages (PDIP). Les activités sont exclusivement liées à la foresterie, à l'agriculture et à la gestion des parcours incluant l'élevage et les petites infrastructures.

Les investissements seront assurés par trois catégories de sous-projets : (i) agriculture durable et intelligente par rapport au climat (par ex. techniques de gestion de la fertilité des sols); (ii) infrastructures locales complémentaires; et (iii) développement des produits agricoles –par ex. plantes aromatiques).

Composante 3 : Gestion du projet et suivi et évaluation : Cette composante appuiera la mise en place et le fonctionnement d'une Unité de Gestion du Projet par Objectifs (UGO) au sein du MARHP et des UREP au niveau des CRDA.

La gestion des conflits se considère parmi les outils de sauvegarde les plus importants dans le cadre de ce projet. A cet effet, un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) a été mis en place tout en accordant une attention particulière aux plaintes de type Violence Basée sur le Genre (VBG).

III- L'ÉTENDUE DU TRAVAIL ET LES ACTIVITÉS CLÉS

- **Analyse approfondie des risques de VBG/EAHS dans le contexte du projet,** à partir des données et des sources d'information existantes.
- **Réalisation/compilation d'une cartographie des services existants en matière de VBG, aux niveaux central et régional, en particulier dans les zones du projet** avec un ensemble de services minimums de base, y compris le chevauchement avec d'autres projets de la Banque et une évaluation de base de la qualité.
- **Développement d'un plan de travail assorti d'un calendrier et d'un coût pour les mesures d'atténuation du risque EAHS** en coordination avec l'équipe de travail et l'Unité de Gestion par Objectif du projet (UGO), sur la base de la note de risque initiale de l'outil d'évaluation du risque EAHS du projet, ainsi que des recommandations liées à la note de risque du projet telle que définie dans la note de bonnes pratiques de la Banque mondiale pour la prise en compte de la violence basée sur le genre dans le financement des projets d'investissement impliquant de grands travaux de génie civil³ et une évaluation des systèmes existants de gestion du risque de VBG en place dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan de travail par rapport au calendrier initial et aux coûts estimés, en rendant compte des progrès à l'UGO.

³ <http://pubdocs.worldbank.org/en/399881538336159607/Good-Practice-Note-Addressing-Gender-Based-Violencev2.pdf>



- **Formations sur la VBG/EAHS pour les travailleurs du projet, les acteurs communautaires, les points focaux en VBG et les autres parties prenantes.** Cela comprend une formation initiale du personnel de l'UGO sur les risques de VBG/EAHS et les mesures d'atténuation, ainsi que des formations continues du personnel de l'UGO et du projet sur les codes de conduite (CoC), le MGP et d'autres mesures d'atténuation.
- **Consultations communautaires avec les femmes et les filles,** y compris les organisations de femmes, afin de comprendre les risques potentiels et les meilleurs moyens de rendre les avantages du projet accessibles aux femmes.
- **Soutenir l'UGO dans l'élaboration d'un plan d'action EAHS** conforme à la législation du travail et à une approche centrée sur les survivants/ victimes, comprenant i) une stratégie de sensibilisation, décrivant comment les travailleurs et les communautés locales seront sensibilisés aux risques de VBG, et les responsabilités du travailleur dans le cadre des CoC ; ii) un protocole d'intervention, comprenant les prestataires de services en matière de VBG vers lesquels les survivants de la VBG seront orientés, et les services qui seront disponibles ; iii) des procédures d'allégation dans le cadre du MGP, y compris la manière dont le projet fournira des informations aux employés et à la communauté sur la manière de signaler les cas de violation du CoC en matière de VBG au MGP ; et iv) un cadre de responsabilité pour tenir responsables les auteurs présumés associés au projet.
- **Contribuer à la revue des codes de conduite (CoC)** pour les travailleurs (et des clauses de VBG dans les contrats favorisant l'inclusion des femmes et des filles dans le projet, le cas échéant) sur la base des meilleures pratiques. Soutenir le développement d'un plan de mise en œuvre pour le personnel de l'UGO ou du contractant afin de superviser la prévention ou la réponse EAHS. Soutenir l'UGO dans le déploiement du CoC, y compris la formation et la signature par tout le personnel travaillant sur le projet.
- **Contribuer à la revue et au renforcement de la mise en œuvre du MGP du PGIP, notamment la partie VBG sensible au genre,** pour qu'il soit davantage basé sur les meilleures pratiques, avec de multiples canaux accessibles aux femmes et aux filles, un signalement anonyme, et un protocole de réponse spécifique aux plaintes de type VBG/EAHS liées au projet. Le MGP doit utiliser une approche " centrée sur le survivant " afin de garantir que les cas de VBG/EAHS reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique en fonction des besoins, sous réserve du consentement de la victime, tout en respectant son droit à la confidentialité et à la sécurité (cela comprendra un suivi régulier pour vérifier le bon fonctionnement du MGP, les canaux de signalement appropriés et la qualité des services dans le parcours de référence). Il s'agit également de veiller au respect des principes directeurs en matière de confidentialité et de sécurité dans la collecte, le stockage et le partage éthiques des données relatives aux plaintes de type VBG.
- **Soutenir le développement et le chiffage d'un protocole centré sur les survivants pour répondre aux cas de VBG** signalés et confirmés par le MGP, dans le cadre du projet global. Ce protocole s'appuiera sur la cartographie des services de lutte contre la VBG



- **Activités de sensibilisation de la communauté** qui incluent les risques potentiels de VBG liés au projet ainsi que les mesures d'atténuation des risques en place : code de conduite pour les travailleurs, le MGP et les moyens par lesquels les membres de la communauté peuvent signaler leurs préoccupations en toute sécurité.
- La **coordination et la collaboration** avec d'autres acteurs, notamment l'information et l'implication des structures gouvernementales au niveau des zones d'intervention sur les activités et mesures d'atténuation des risques de VBG menées dans le cadre du projet.
- Fournir des **recommandations sur l'intégration d'une perspective de genre** dans toute évaluation d'impact en cours ou dans toute recherche liée au projet (le cas échéant), et pour rassembler les leçons apprises dans les cas où les activités du projet sont déjà terminées et ne peuvent plus être réadaptées.

IV - Portée du travail et méthodologie

Le consultant doit effectuer les étapes initiales suivantes pour affiner les mesures d'atténuation des risques EAHS proposées dans la note de bonnes pratiques et les adapter aux activités, au contexte et à la phase de mise en œuvre spécifiques du projet.

- *Examen documentaire et analyse des documents pertinents :*
 - **Documents du projet**, y compris, le cas échéant, la stratégie de genre de la Tunisie, les documents d'évaluation du projet, les instruments de sauvegarde, les manuels d'opérations, les aide-mémoires des missions d'appui à la mise en œuvre (ISM) et les rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre (ISR).
 - **Systèmes mis en place par les opérations concernées** - Il s'agira notamment des procédures de signalement des incidents, des termes de référence ou des codes de conduite existants pour les entrepreneurs, l'ingénieur chargé de la supervision et le responsable de la supervision des risques sociaux, des instruments de sauvegarde, y compris le cadre de gestion des risques sociaux et environnementaux, les plans d'engagement des parties prenantes, les plans de gestion de la main-d'œuvre, etc. Cela pourrait inclure l'examen des processus de mise en œuvre et de suivi des CoC, la collecte et l'analyse d'informations sur les facteurs de risque réels/potentiels de vulnérabilité à l'EHAS (Exploitation et Harcèlement Sexuel) et l'élaboration de mesures pour y remédier.
 - **Analyser les systèmes actuellement en place** par rapport au cadre des quatre piliers de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS), élaboré en 2008 par le groupe de travail PEAS des Nations unies et des ONG.
 - **Meilleures pratiques pour les mesures de responsabilité**, y compris les CoC, le MGP et les mesures d'atténuation et de prévention des risques EAHS pertinentes pour le projet (voir la note de bonnes pratiques de la BM).
- *Entretiens avec des informateurs clés*
 - Entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes (homologues gouvernementaux/agences de mise en œuvre, personnel des ONG, chefs de programme, équipes de travail et spécialistes des sauvegardes sociales de la BM, autres membres du personnel de la BM assurant une supervision en termes de



prévention/réponse à l'EES). L'objectif principal de ces entretiens est de comprendre pleinement l'ensemble des mesures mises en place pour traiter les EES dans les secteurs clés et la mesure dans laquelle elles répondent aux exigences des meilleures pratiques mondiales, ainsi que de comprendre la faisabilité des recommandations de mise à niveau initialement proposées.

- Rencontrer l'UGO afin d'examiner les processus de prévention et d'intervention, y compris la formation et le suivi du personnel, l'existence de mécanismes de plainte, y compris la sensibilisation de la communauté au dépôt d'une plainte, et les protocoles d'intervention existants.
- Évaluer l'exhaustivité des protocoles clairs et confidentiels à suivre si des cas de EAHS sont signalés. Si des lacunes sont identifiées, faire des recommandations pour : i) renforcer le cadre de réponse au signalement décrivant les procédures et les lignes directrices ciblant les partenaires gouvernementaux et les entreprises contractantes associées au projet ; ii) élaborer des recommandations pour renforcer la voie d'orientation des survivants qui devrait être mise en œuvre dès qu'un cas est signalé, vérifié ou non.
- S'entretenir avec les homologues directement impliqués dans la mise en œuvre du projet concernant leur intervention dans les cas d'EAHS/VBG, ainsi que pour évaluer l'étendue des connaissances internes sur cette question. Le consultant doit rencontrer en particulier les points focaux sociaux et/ou MGP ou l'équipe de sécurité et de santé opérationnelles au sein du projet afin d'évaluer la connaissance des mesures appropriées et éthiques pour signaler et répondre aux cas d'EAHS/VBG. Lors de ses rencontres avec les personnes chargées de la gestion du MGP, le consultant doit vérifier si et comment le mécanisme de résolution des griefs recueille les plaintes liées à l'EAHS de manière sûre, sans augmenter le risque pour les survivants et en préservant l'anonymat dans la mesure du possible.
- S'adresser aux sources secondaires d'information sur les risques potentiels de VBG liés au projet et sur les points d'entrée appropriés pour l'amélioration de la sensibilité du MGP existant à la VBG. Il s'agira notamment d'organisations de femmes, de prestataires de services liés à la VBG actifs dans la zone de mise en œuvre du projet, de dirigeants communautaires et d'autres membres de la communauté disposant d'informations clés sur les expériences des femmes et des filles dans les communautés concernées par le projet.

IV - Produits livrables

Le consultant préparera les résultats suivants :

1. **Plan de travail.** Il décrira les mesures d'atténuation des risques EAHS qui seront mises en place, le moment de leur mise en œuvre, les responsables et leur coût. Le plan de travail comprendra une analyse approfondie des risques de VBG/EAHS à partir des résultats de l'étude documentaire et l'analyse des documents pertinents, des mesures d'atténuation des risques EAHS adaptées au projet, ainsi qu'un calendrier concret et une estimation des coûts de mise en œuvre de chacune des mesures. Le consultant rendra régulièrement compte à l'UGO de l'avancement de ce plan de travail.
2. **Plan d'action EAHS.** Ce plan détaillera la manière dont les mesures d'atténuation des risques seront mises en œuvre et maintenues tout au long du projet, en



particulier en détaillant exactement la manière dont le projet réagira dans le cas où un incident d'EAHS serait signalé.

3. Revue du **CoC sensible au genre déjà existant et SOP (Standard Operating Procedures) pour le MGP** se concentrant sur les plaintes concernant l'EAHS.
4. **Formations** pour l'UGO, les travailleurs et les autres parties prenantes, y compris i) une formation initiale d'un jour de l'UGO/UREP sur les VBG/EAHS et les mesures d'atténuation ; ii) une formation des travailleurs pour qu'ils comprennent et signent le CoC ; iii) une formation du personnel du projet sur le MGP et le cadre de responsabilité.
5. **Révision des instruments de sauvegarde** afin de revoir les mesures d'atténuation des risques liés à la VBG, conformément aux risques identifiés et aux bonnes pratiques, y compris les exigences définies par le GPN (Note de bonnes pratiques de la Banque mondiale sur l'exploitation et les abus sexuels/le harcèlement sexuel) sur la VBG, le cas échéant en fonction de la phase du projet.
6. **Autre soutien technique**, y compris les formations, les notes d'orientation, les examens techniques, le suivi et l'assistance continue, selon les besoins.

V - Rapports, rémunération, calendrier et langue des résultats

La durée initiale de cette mission sera de 90 jours étalés sur 8 mois à partir de la date d'attribution de l'ordre de service. Les activités de suivi seront discutées et convenues après réception d'un bref rapport sur les conclusions et recommandations de la phase initiale telle qu'elle est détaillée dans la méthodologie à adopter (Examen documentaire et analyse des documents pertinents/Entretiens avec des informateurs clés), y compris la durée et le calendrier possibles de ces activités. Le travail sera supervisé par l'UGO, avec la possibilité du recours à l'obtention de l'avis de l'équipe de la Banque mondiale.

VI - Compétences clés, connaissances techniques et expérience requises

- Diplôme universitaire d'au moins 5 ans en sciences sociales, sciences humaines ou dans un domaine connexe.
- Minimum de 8 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine du développement ou de l'humanitaire, avec un accent sur la prévention et la réponse à la violence contre les femmes, y compris l'exploitation et les abus sexuels.
- Expérience opérationnelle au niveau national/régional dans la mise en œuvre de programmes liés à la violence contre les femmes et les enfants ou à l'exploitation et aux abus sexuels.
- Expérience dans la fourniture de conseils stratégiques et opérationnels de haut niveau et d'un soutien technique aux donateurs, aux organisations multilatérales et communautaires et aux décideurs politiques sur les preuves existantes de ce qui fonctionne pour prévenir et atténuer la violence.
- Expérience dans l'organisation de formations sur la sensibilisation au genre et/ou à la violence liée au sexe à l'intention d'un large éventail de publics, y compris dans des environnements difficiles.
- Expérience avérée de la conception et de la gestion de systèmes d'établissement de rapports ou d'intervention en matière de VBG, de protection de l'enfance, d'éducation ou de domaines connexes, y compris une expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur la VBG ;



- Excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui régissent le travail avec les victimes de VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et de lutte contre la VBG ;
- Bonne connaissance des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- Bonne connaissance de la législation nationale dans le domaine de la violence liée au genre ;
- Excellentes compétences en matière de communication écrite et orale en arabe, Français et anglais, notamment en matière de rédaction, de présentation/animation.
- Engagement à adopter une approche centrée sur le survivant.

Compte tenu des spécificités de la mission et de la sensibilité des thématiques qui seront abordées, les candidatures féminines seront fortement encouragées.

V. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION

La sélection et l'emploi du consultant suivra les procédures décrites dans les directives de la Banque Mondiale relatives à la sélection et emploi des Consultants Individuels.

La commission d'évaluation établira une liste des consultants ayant répondu à l'Avis de Manifestation d'Intérêt en fonction de leurs qualifications au regard de la nature de la mission.

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR(S) ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejetée à l'issue de cette première étape.

Le candidat mieux noté sera invité pour une négociation financière.

Dans le cas où plus qu'un candidat atteignent le même meilleur score, celui ayant plus d'expériences similaires exprimées par le nombre de livrables ou projets sera retenu. En cas d'égalité, des candidats pour la sélection peuvent être invités à un entretien pour approfondir l'évaluation technique.

Une bonification de 10 points sera accordée aux candidatures féminines.

En cas d'égalité des scores entre homme et femme, la candidature féminine est privilégiée.

VI. MODE DE SÉLECTION

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de juillet 2016, mis à jour en novembre 2017 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence ».



VII. PLANNING DES LIVRABLES À TITRE INDICATIF

Livable	Délais d'exécution
<ul style="list-style-type: none"> - Draft du rapport d'adaptation des mesures d'atténuation des risques EAHS, proposées dans la note de bonnes pratiques, aux activités, au contexte et à la phase de mise en œuvre spécifiques du projet : au moins la partie documentaire et programme des entretiens - Projet de programme de formation - Plan de travail. 	20 jours
<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action EAHS - CoC et MGP revus - Instruments de sauvegarde revus - Projet de programme de formation - Rapport portant sur la réalisation de la première phase des formations, comportant entre autres les supports et le programme de formation, la liste des participants, etc. 	35 jours
<ul style="list-style-type: none"> - Rapport portant sur la réalisation de la deuxième phase des formations, comportant entre autres les supports et le programme de formation, la liste des participants, etc. - Rapport consolidé d'adaptation des mesures d'atténuation des risques EAHS, proposées dans la note de bonnes pratiques, aux activités, au contexte et à la phase de mise en œuvre spécifiques du projet 	35 jours

Le calendrier identifié à titre indicatif sera négocié et finalisé avec l'expert.

Tous les documents et les rapports devront être établis en langue française avec un résumé de l'évaluation destiné à la population qui sera obligatoirement en langue arabe.

Tous les documents livrés doivent être reliés sous presse (la reliure spiralée n'est pas acceptée), titrés et présentés de façon à permettre leur exploitation durable et de la manière la plus aisée possible.

Tous les documents doivent être présentés sur papier de format 21 x 29,7 cm (A4) type 80 grammes. Toutefois, les tableaux qui nécessitent, de par leur contenu, un format supérieur seront présentés sur papier de format A3.



La version provisoire des rapports sera fournie en deux copies physiques et une version numérique.

La version définitive des rapports, qui aurait pris en compte les commentaires, sera envoyée par le Consultant à l'UGO en dix (10) copies version papier et dix (10) copies sur dix (10) supports numériques (en format word et PDF).

VIII. PROPRIETE DES DOCUMENTS

Tous les documents établis ou acquis par le titulaire du marché pour l'exécution de l'étude (photographies, cartes, plans, fiche de description de peuplements, fiches d'enquête socio-économique, fiches d'inventaire, résultats des enquêtes, fichiers des données, programmes informatiques et documents divers...) doivent être remis à l'administration qui en devient le propriétaire exclusif.

Tous ces documents mentionnés ci-dessus ou autres produits sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le contractuel prépare pour le compte du client au titre du présent contrat deviennent et demeurent la propriété du client. Pendant la durée du présent contrat et les cinq (05) années suivant son expiration, le contractuel ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les services, le présent contrat, les affaires ou les activités du client sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

IX. ÉLIGIBILITÉ ET CONFLITS D'INTÉRÊT

Les critères d'éligibilité du Règlement de Passation des marchés de la Banque Mondiale sont applicables. De même, les soumissionnaires en situation de conflit d'intérêt au sens de ce même Règlement de Passation des marchés ne pourront être sélectionnés pour la mission.

X. CONFIDENTIALITE

Le consultant retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

XI. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les pièces constitutives de la candidature doivent être présentées dans une enveloppe fermée portant la mention « **A NE PAS OUVRIR**, Sollicitation à Manifestation d'Intérêt pour la sélection et l'emploi d'un Consultant Individuel chargé de soutenir le processus de traitement des risques de VBG dans les opérations financées par la Banque mondiale, pour le projet PGIP », et comportant les informations et les pièces suivantes :

- Une copie de l'identité fiscale ;



- Une lettre de motivation ;
- Le CURRICULUM VITAE ;
- Des copies des pièces justificatives des diplômes, références et expériences.

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche se réserve le droit de demander toute autre pièce lors de l'évaluation des candidatures. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses mails ci-dessous.

XII. DEMANDE D'ÉCLAIRCISSEMENT

Les consultants intéressés peuvent demander des informations complémentaires à l'adresse suivante et aux heures d'ouverture de bureaux.

L'adresse : Direction Générale des Forêts, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, 30 Rue Alain Savary Tunis.

A cet effet, tout retrait via téléchargement sur le site web doit faire l'objet d'une confirmation par mail sur les adresses suivantes : sauvegardes.pgip@gmail.com

